

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL501

présenté par

M. Causse, Mme Charvier, Mme Hérin, M. Zulesi, Mme Bureau-Bonnard, Mme Fontenel-
Personne, M. Lavergne, M. Jerretie, Mme De Temmerman, Mme Brulebois, M. Besson-Moreau,
M. Morenas, Mme Krimi, Mme Riotton, Mme Tuffnell, M. Batut, Mme Bono-Vandorme,
M. Thiébaud, M. Jolivet, Mme Trisse, Mme Hammerer, Mme O'Petit et Mme Marsaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.